



COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PV N°08 AVRIL 2024

Eclairages saison 2024-2025.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2024-2025, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&S juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Contrôles :

Mairie de Poisy Stade Abbe Charles Poncet 1 NNI 742130101: Renouvellement Classement Eclairage E6 IM le 16/04/2024

Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby Stade R.Long NNI 740020201 : Renouvellement Classement IS Classements

PV CFTIS N°09

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 08 du 11 avril 2024.

PV CRTIS N°08 Réunion du 11 Avril 2024

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

FERNEY VOLTAIRE – CS H. D'Angeville - NNI N° 011600101.

Cette installation clôturée, était classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 07/11/2023. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie du 07/11/2023, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG du 14/03/2024, de l'AAC, du plan des vestiaires et du courrier attestant que les buts rabattables ont été enlevés.

La commission acte que les zones de sécurité sont conformes. La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur des buts à 11 (valeur réglementaire à 2.44 m).

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 avant le 31/08/2024, la commission propose de classer l'installation **au niveau T4 PN, à l'échéance du 11/04/2034.**

CLUSES – Parc des Sports des Esserts 2 - NNI N° 740810302.

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN à l'échéance du 24/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie du 14/03/2024, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG du 14/03/2024 et du plan des vestiaires.



La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur des buts à 11 (valeur réglementaire à 2.44 m).

La commission demande que lui soit envoyé une Attestation d'Ouverture au Public récente. Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les buts à 11 avant le 31/08/2024, la commission propose de classer l'installation **au niveau T5 PN à l'échéance du 11/04/2034.**

ANNECY LE VIEUX – Complexe Sportif d'Albigny 3 - NNI N° 740110103.

Cette installation clôturée, est classée au niveau A8 SYN, à l'échéance du 22/05/2024.

La commission rappelle que pour les terrains A8 SYN, les tests In Situ initiaux sont recommandés. La commission prend connaissance de la demande de classement initial, de la mairie du 14/02/2024, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG du 08/02/2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de classer l'installation au **niveau A8 SYN, à l'échéance du 14/03/2034.**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

PREVESSINS MOENS – Stade Gilbert Buffaz - NNI N° 013130101.

Cette installation clôturée, mise à disposition le 04/11/2013 était classée au niveau T4 SYN à l'échéance du 05/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie du 14/03/2024, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG du 14/03/2024 et du plan des vestiaires.

La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur des buts à 11 (valeur réglementaire à 2.44 m).

La commission demande que lui soit envoyé une Attestation d'Ouverture au Public récente. La commission acte que les tests In Situ périodiques, obligatoires à l'échéance des 10ans, n'ont pas été réalisés.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les buts à 11 avant le 31/08/2024, la commission classe l'installation au **niveau T4 SYN provisoirement à l'échéance du 11/10/2024.** A cette échéance, le rapport des tests In Situ devra avoir été envoyé à la commission. Sans les tests, l'installation sera retirée du classement.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial

ANTHY SUR LEMAN – Stade des Hutins 1 – NNI N° 740130101.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie et prend en compte les éléments suivants.

✓ Une étude photométrique en date du 30/01/2024.

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m.
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétrique.
- Hauteur minimum de feu : 18 m.
- Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED.



- Puissance totale installée : 12000 W.
- Facteur de maintenance : 1.00.
- IRC : 70.
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 166 Lux.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.54.
- U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.75.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet **un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

POISY – Stade Abbe Charles Poncet 2 – NNI N° 742130102.

Cet éclairage a fait l'objet d'un avis préalable le 21 septembre 2023 .

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2024.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 29/02/2024.
 - Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 152 lux.
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,43.
 - U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,64.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 11/04/2028.**

VETRAZ MONTHOUX – Stade Henri Jeantet 1 – NNI N° 742980101.

Cet éclairage a fait l'objet d'un avis préalable le 5 juillet 2022 .

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Gérard GRANJON, le 07/03/2024.
 - Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 435 lux.
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,55.
 - U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,73.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation **en niveau E4 LED jusqu'à l'échéance du 11/04/2026.**

VETRAZ MONTHOUX – Stade Gilbert Duchene 3 – NNI N° 742980203.

Cet éclairage a fait l'objet d'un avis préalable le 19 juin 2023.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2024.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET / Brigitte BARD, le 07/03/2024.



- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 263 lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52.
- U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,76.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E5 LED jusqu'à l'échéance du 11/04/2028.**

9.2 Confirmations de classement

FAVERGES SEYTHENEX – Stade Jean Carquex – NNI N° 741230101.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2024.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET / Pierre BOISSON, le 27/02/2024.
 - Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 177 lux.
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,44.
 - U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,65.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E6 jusqu'à l'échéance du 11/04/2026.**

Demandes Préalables Transmises

Réunions Mairies /Clubs

CC4R Projet IS et Eclairage LEDS Fillinges le 03/04/2024

Mairie de Sallanches Stade Léon Curral 2 NNI 742560102 : Projet rénovation IS le 08/04/2024